

# Différends en matière de construction

Que vous revendiquiez un privilège ou soyez aux prises avec un différend en matière d'appel d'offres, des retards de construction, des conditions de projet imprévues, des dépassements de coûts, une construction insatisfaisante ou une conception inadéquate, vous devez faire appel à une équipe d'avocats chevronnés qui connaissent en profondeur le secteur de la construction.

Notre équipe d'avocats en droit de la construction est l'une des plus réputées au pays pour la résolution de différends en matière de construction.

Nos avocats aident leurs clients à résoudre une multitude de différends complexes, multipartites ou multijuridictionnels par l'entremise de procédures, de mesures d'arbitrage et de règlements extrajudiciaires. Notre expérience nous permet d'anticiper et d'identifier très tôt les risques, et de proposer des solutions novatrices à des coûts avantageux.

Nos avocats sont autorisés à exercer en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nunavut, ce qui leur permet de travailler avec des clients de partout au pays, de bien comprendre leurs activités et de leur offrir un service uniforme.

Doués, diligents et passionnés, nos avocats sont connus pour résoudre les différends de façon nette, équilibrée et précise.

Nous travaillons avec des propriétaires, des entrepreneurs généraux, des architectes, des firmes d'ingénierie, des sous-traitants et des cautions.

## Expérience

- Un entrepreneur en conception et construction, dans le cadre d'un arbitrage complexe de 150 millions de dollars concernant la conception et la construction d'un projet d'infrastructure routière en Alberta.
   L'arbitrage porte sur de nombreuses réclamations en matière de conception et de construction, ainsi qu'une importante réclamation relative aux répercussions sur l'échéancier.
- Un important entrepreneur nord-américain, directeur de la construction d'un nouvel hôpital en Alberta. Il y a eu de nombreuses modifications techniques et augmentations budgétaires; l'entrepreneur et le



- maître d'ouvrage prétendent tous deux avoir résilié le contrat. Actuellement, les réclamations et demandes reconventionnelles s'élèvent à plus de 135 millions de dollars, d'autres réclamations étant attendues de plusieurs sous-traitants.
- Une grande entreprise de construction nord-américaine, dans un différend multipartite découlant de la construction de deux épaississeurs pour le projet d'exploitation de sables bitumineux Horizon à Fort McMurray. Les deux parties allèguent que l'autre partie est responsable de la défaillance des murs de soutènement, ce qui a causé des dommages aux épaississeurs et retardé le projet. Les parties soutiennent avoir subi des pertes de 70 millions de dollars et de 20 millions de dollars, respectivement.
- Un fournisseur d'IAC canadien visé par une procédure d'arbitrage de 1,1 milliard de dollars à la suite de la construction d'une installation industrielle.
- Un entrepreneur international d'IAC, dans le cadre d'un litige hautement technique lié à la conception et à la construction d'une grande usine de captage du carbone. Nous avons agi à titre de conseillers juridiques de l'entrepreneur dans le cadre d'un arbitrage, intenté des poursuites contre le maître d'ouvrage et défendu des demandes reconventionnelles, pour un montant total de 350 millions de dollars.
- Un client, dans le cadre d'une réclamation complexe relative aux travaux techniques, soit la
  conception et la fabrication d'une soupape de sûreté utilisée lors d'une opération de décokage très
  dangereuse dans les sables bitumineux du Canada. Notre client a réalisé les travaux techniques
  préliminaires. La réclamation comporte un volet interruption des activités d'environ 800 millions de
  dollars.
- Conseille des clients dans le cadre de litiges concernant les droits d'installation et d'entretien de services publics sur les corridors ferroviaires et dans la négociation d'ententes connexes.

## **BLG** | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

## blg.com

## **Bureaux BLG**

### Calgary

Centennial Place, East Tower 520 3rd Avenue S.W. Calgary, AB, Canada T2P 0R3

T 403.232.9500 F 403.266.1395

### Ottawa

World Exchange Plaza 100, rue Queen Ottawa, ON, Canada K1P 1J9

T 613.237.5160 F 613.230.8842

### Vancouver

1200 Waterfront Centre 200 Burrard Street Vancouver, BC, Canada V7X 1T2

T 604.687.5744 F 604.687.1415



Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Bureau 900 Montréal, QC, Canada

H3B 5H4

T 514.954.2555 F 514.879.9015

**Toronto** 

Bay Adelaide Centre, East Tower 22 Adelaide Street West Toronto, ON, Canada

M5H 4E3

T 416.367.6000 F 416.367.6749

© 2025 Borden Ladner Gervais s.E.N.C.R.L., s.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.